

**DELIBERATION N° 95/2014 du 10 octobre 2014**  
(valant Décision Modificative n° 5 du Budget Principal de l'exercice 2014)  
Relative à des annulations et à des virements de crédits dans le Budget Principal de l'exercice 2014.

En sa séance du 10 octobre 2014 convoquée par Monsieur Marcelin LISAN, maire de la commune, par lettre n° 8/CONV/CM/2014 du 02 octobre 2014, sous la présidence du Maire, avec Monsieur Grégoire TUMARAE, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,**

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint  
sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** le Budget Principal de l'exercice 2014 de la Commune de Huahine ;
- Vu** la délibération n° 11/2014 du 07 mars 2014 adoptant le budget principal de l'exercice 2014 ;
- Vu** les nécessités budgétaires et de service ;
- Ouï** l'exposé du Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

**Article 1er :** Des annulations et des virements de crédits dans le Budget principal de l'exercice 2014, pour des nécessités budgétaires et de service, sont autorisés tels que présentés dans les tableaux suivants :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

CHAPITRE		Libellé	Dépenses		Recettes	
Art.	Fonct°		en -	en +	en -	en +
<b>011</b>		<b>Charges à caractère général</b>	<b>500 000</b>	<b>9 436 000</b>		
606 281	821	Autres fournitures non stockées		500 000		
606 282	411	Autres fournitures non stockées / travaux en régie		3 576 860		
606 311	821	Fournitures d'entretiens / véhicules		2 000 000		
606 312	810	Fournitures d'entretiens / bâtiments		700 000		
613 5	821	Locations mobilières	500 000			
613 52	411	Locations mobilières / travaux en régie		806 000		
615 51	821	Matériel roulant		300 000		
618 2	022	Documentation générale et technique		250 000		
623 2	024	Fêtes et cérémonies		571 000		
624 12	411	Transports de biens / travaux en régie		332 140		
624 7	01	Transport collectifs		400 000		

012		Charges de personnel et frais assimilés		2 330 000	
641 31	810	Rémunération du personnel non-titulaire		1 810 000	
645 1	810	Cotisations à la C.P.S.		520 000	
65		Autres charges de gestion courante			200 000
655 4	021	Contributions SPC PF, ACCDOM			200 000
70		Produits des services du domaine et ventes diverses			806 000
708 32	821	Locations diverses / Travaux en régie			806 000
77		Produits exceptionnels			800 000
771 4	01	Recouvrement sur créances admises en non-valeur			700 000
778 8	01	Produits exceptionnels divers			100 000
042		Opération d'ordre de Section à section			5 200 000
722	411	Immobilisation corporelles			5 200 000
<b>TOTAL</b>				<b>2 830 000</b>	<b>9 636 000</b>
				<b>- ou +</b>	<b>6 806 000</b>
					<b>6 806 000</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

N° Prog.	Art.	Fonct°	Libellé	Dépenses		Recettes	
				en -	en +	en -	en +
040	Opération d'ordre de Section à Section				5 200 000		
	2135	411	Installations générales, agencements, aménagements de constructions		5 200 000		
999	Opérations non-individualisées			5 200 000			
	2051	020	Concession, droit, brev; sim	1 000 000			
	21568	113	Autre mat.& outillage d'incendie	1 000 000			
	21578	01	Autres mat. Et outillage de voirie	1 000 000			
	2158	01	Autres	1 000 000			
	2183	01	Mat. Bureau & informatique	200 000			
	2315	01	Install.mat.outill.techniques	1 000 000			
<b>TOTAL</b>				<b>5 200 000</b>	<b>5 200 000</b>		
				<b>- ou +</b>			

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

**Article 3 :** Le Maire, le comptable et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

**- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -**

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.



Vingt-trois (23) membres sont présents au moment du vote :

CHEOU Ronald, CHONG Claude, LEFORT Bernard, LISAN Marcelin, MAITERAI Richard, MALATESTTE Antonio, MOU SIN Gaéton, PAU épouse ROURA Nicole, TAAROAMEA Bruno, TAEREA Moeata, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEMAIANA épouse TEREMATE Tania, TEMAURI Jean-Marie, TEPA Eremoana, TINITUA épouse BUARD Mathilde, TUIHANI Eugène, TUIHANI Georges, TUIHANI-TEHEIURA Romain, TUMARAE Grégoire, VAIHO épouse HEITAA Dorida, FANIU Erick, TEPA Gérard.

Six membres ont donné pouvoir :

TEHAAMANA Clothilde	a donné pouvoir à	CHEOU Ronald
GIBERT Pitori	a donné pouvoir à	CHONG Claude
TEMAUU épouse MAI Rosine	a donné pouvoir à	TAAROAMEA Bruno
HOPARA Nano	a donné pouvoir à	TAPAO épouse FAAHU Tatiana
FAATAUIRA Camille	a donné pouvoir à	MALATESTTE Antonio
LEMAIRE Gaston	a donné pouvoir à	LISAN Marcelin

Le Maire,  
  
Marcelin LISAN  


<u>Indications sur le résultat du vote :</u>	<u>Contrôle a posteriori</u>
Présents : 23	Acte rendu exécutoire après réception en Subdivision
Votants : 29 dont 6 pouvoir	le 15 OCT. 2014
Abstentions : 0	et publication ou notification
Exprimés : 29	du 15 OCT. 2014
Votes pour : 29	Le Maire,
Votes contre : 0	 Marcelin LISAN 
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.	

## TRAVAUX EN REGIE

Tableau détaillé des opérations d'investissement prévues d'être réalisées en régie en 2014 (B.P.)

N° Prog.	Libellé	à l'entreprise	Fournitures		Fret	Location	M.O.	TOTAL
	Remise en conformité de la salle de VAIHARO		606282		62412	61352		
			3 576 860		332 140	806 000	485 000	5 200 000
	<b>TOTAL</b>		<b>3 576 860</b>		<b>332 140</b>	<b>806 000</b>	<b>485 000</b>	<b>5 200 000</b>
<b>Total des travaux en régie pour 2014 (722)</b>								<b>5 200 000</b>